

Compte rendu

Catégorie Commission Prospectives

Mots clés : Fruitière à Energies, Maraîchage, Eau, Barrage hydroélectrique,

Date : 20/03/2025

Rédacteur : Yves Berquand

Présent : Marc Steinmann, Christophe Vuillermoz, Samuel Savatier, Christian Mesnier, JF Dugourd, Norbert Van Elst

1- Retour sur l'AG de la Fruitière (15 Mars 2025)

- Environ 80 personnes, 90 avec les pouvoirs
- Bonne année avec un doublement de la puissance installée (1,3 MW) ; 40 projets individuels
- Info importante : le système d'aides de l'état pour le PV en toiture diminuerait fortement ; le prix du kWh racheté (en surplus d'autoproduction) serait divisé par 3 (4 cts) ...
- TVA à 5,5 % pour les installations de 3 à 9 kWc.

2- Maraîchage et PAT

- Possibilité de location de terrain au château de Paroy : faire le point avec François
- PAT Quingey : Christophe a demandé un RV à la Maire de Quingey : pas de réponse... Passer par son secrétariat pour demander une entrevue (Christophe)

3- Réunion avec le Collectif SOS LRC

- Anniversaire de l'enterrement de la Loue ce samedi 22 mars à Ornans : RdV de covoiturage à 13h15 sur le parking du Coccinelle à Chouzelot.
- Réunion le 27/03 à 18h à Besançon : Marc + Jérôme + Christophe + Yolande
- EMNE peut apporter :
 - * Relai de communication
 - * Organisation de cafés des Sobriétaires sur le thème de l'eau
 - * Sujet d'études pour EMNE
 - * Lancement d'alertes
 - * Participation à des actions
 - * Intégrer le Collectif : voir les possibilités

4- Barrage et turbine de Quingey

a. Avancement du projet

- * Convention Tripartite signée (EPAGE, SEM, Municipalité)
- * Avant-projet : cahier des charges en cours de construction
- * Création de la SAS en parallèle (attente des résultats de la pré-étude)

b. Les différents systèmes de participation citoyenne

* Projet de l'ordre de 2 M€ : 80 % du montant par prêt bancaire et environ 20 % (400 000 €) en fonds propres. Il sera porté par une SPL, Société Publique Locale, filiale de la SEM. Le risque jusqu'à l'obtention du permis de construire est porté par la SEM. Pas de sollicitation de financement participatif avec rémunération au démarrage du projet, la SEM est dotée de 9 Millions d'euros de fonds propres est assure la prise de risque via ce capital

* Constituée à la base par la SEM, l'EPAGE et la commune de Quingey, cette entité laissera une part de capital aux citoyens, pourcentage à définir dans le capital initial de la société qui serait de 10 à 15K€ annoncés.

* Le pourcentage d'apport initial en fonds propres déterminera le montant en compte courant associé que pourra détenir chacune des entités actionnaires.

→ Exemple : si le capital de départ est de 10K€ et que la société citoyenne a 15% de ce capital, elle pourra détenir 15% des comptes courants associés.

* L'Entité/structure collecte auprès des citoyens interviendrait par le biais d'une société citoyenne on dit alors que c'est une « participation intermédiée ». Pas d'entrée de personnes physiques en direct au sein du capital

* Principaux points à distinguer :

- Part sociale : pas de rémunération pendant à minima les 15 premières années d'exploitation, la part peut augmenter/baisser suivant les résultats d'exploitation

- Compte Courant Associé (CCA) : un pourcentage de rémunération sur le montant investi (dividende) est assuré en fonction du retour sur investissement du projet et du bénéfice dégagé qui déterminera le taux de redistribution.

* Christian contacte le propriétaire de la turbine d'Ounans pour RV et visite

5- Mobilités

- Rien de nouveau

6- Infos

- Bonne Route : Manifestation prévue le Samedi 12 Avril à 10 h : RV à Larnod devant la boulangerie.

- Prise de position du Préfet positive pour détourner environ 800 camions/jour ...

Prochaine réunion de la commission le Jeudi 22 mai à 18h30, à Buffard (chez Yves)